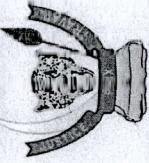


REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMAIRE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

ARMP
Transparence - Équité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 129/2023

A LA SOCIETE SCP SAGRICONS PROJECTS

Après avoir reçu le contrat du marché n° 002/DGRAD-CGPMF/2023, conclu avec la DGRAD, pour un montant total hors taxe de dollars américains sept cent quatre-vingt-quatre mille quatre cent quatre-vingt-deux, septante-six centimes (USD 784 482,76) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains cinq mille quatre cent nonante-un, trente-huit centimes (USD 5 491,38).

Fait à Kinshasa, le 19/07/2023.

Pour servir et valoir ce que de droit

Directeur Administratif et Financier



Scellé de l'Etat

Raymond M.L YUMBA
Directeur Général a.i